III

CICÉRON ET LA CULTURE LATINE

PAR Mlle A. GUILLEMIN
Monitrice de travaux pratiques à la Sorbonne

Au livre II du *De oratore* (41 et suiv.), Antoine, qui a la parole, envisage les différents genres de discours qui se proposent à un orateur. En cet endroit, l'exposé de Cicéron présente quelque confusion ; E. Courbaud [1] l'attribue à la difficulté qu'il a eue à rendre les expressions techniques grecques ; je croirais volontiers que cet embarras a une cause plus profonde, à savoir l'effort qu'il fait pour retrouver dans l'éloquence latine les démarches de l'éloquence grecque, alors que la diversité des points de départ s'oppose à cette superposition, et que leurs ressemblances ne s'expliquent que par une imitation tardive qui a rapproché les deux éloquences, lorsqu'elles possédaient déjà leurs caractères originaux et nationaux.

Dans le *De oratore*, donc, Cicéron constate qu'il existe comme objet de l'éloquence deux espèces de questions : le *genus certum*, expression difficile à traduire pour les modernes qui n'ont pas reconnu un tel principe de différenciation ; appelons ce genre « déterminé », et précisons cette vague désignation, comme le fait l'auteur lui-même en disant qu'il comporte des noms et des circonstances précises ; et voici, au § 43, quelque chose qui fixe nos hésitations : il nomme les deux genres correspondant à cette matière, l'éloquence politique ou délibérative et l'éloquence judiciaire.

Quant au second genre, c'est le *genus infinitum*, qui ne comporte aucune détermination précise de personne ou de circonstance, indication qui nous achemine vers ce que nous appelons, nous, des lieux communs — sous ces termes les anciens entendaient tout autre chose — ou des idées générales, et dans le passage 41-85 nous en rencontrons non pas une, mais plusieurs énumérations diverses, car aucune n'est exhaustive, mais propres dans leur ensemble à fixer nos incertitudes : éloges funèbres, lettres officielles,

1. *De oratore*, Édition des Universités de France, vol. II, p. 33, n. 2.

réprimandes, exhortations, consolations, considérations sur la grandeur du soleil, la figure de la terre, les mathématiques, la musique, les usages, les coutumes, l'organisation de la cité, de la société civile, etc... ; un exemple vient encore préciser la pensée, celui du péripatéticien Phormion qui, s'étant risqué à tenir en présence d'Hannibal exilé une conférence sur l'art militaire, s'attira du grand guerrier la qualification de « vieux radoteur » (75 et suiv.).

Il faut donc reconnaître dans le *genus infinitum* l'éloquence épidictique, ces exposés d'idées générales qui réjouissaient les Grecs dans les conférences portées de ville en ville par les sophistes voyageurs et dans les fêtes de la parole qui faisaient partie des panégyries d'Olympie, dont la tradition a revécu avec éclat au temps de la seconde sophistique.

La division *genus infinitum - genus certum* répond donc chez Cicéron aux trois genres dont Aristote relate l'existence en tête de sa *Rhétorique* (1, 1358 B) : le délibératif, le judiciaire et l'épidictique. Ainsi en jugeait l'orateur avec des idées encore vagues, car, si nous en croyons Usener[1], la *Rhétorique* d'Aristote à laquelle il fait allusion dans l'*Orator* (3) n'avait pénétré à Rome qu'après 55, date de la composition du *De oratore*. Néanmoins, la tradition de l'école l'avait assez renseigné pour qu'il perçût son désaccord avec la division binaire de son porte-parole Antoine. Il cherche une explication. En pareil cas, les anciens sont moins difficiles que nous et souvent une mauvaise raison leur suffit. Antoine cherche donc à légitimer l'absence des règles de l'épidictique dans les Rhétoriques qu'il connaît. On ne saurait, dit-il, attendre de l'enseignement une formation complète, et certaines découvertes doivent être ménagées à l'élève une fois pourvu des principes de l'art ; celui qui aura sérieusement appris à représenter l'homme représentera sans difficulté n'importe quel homme, celui qui saura peindre l'animal peindra n'importe quel animal ; Polyclète dans son Hercule, sans avoir jamais appris à sculpter l'hydre ou la peau du lion, n'eut aucun embarras pour le faire.

Mais Catulus s'aperçoit du sophisme. Prends garde, dit-il à Antoine, que les deux genres oratoires, dont tu estimes l'étude suffisante, laissent en dehors des études du futur orateur non pas l'hydre ou la peau du lion, qui sont l'accessoire, mais l'homme lui-

1. *Münch. Akad. Sitzber.*, 1892, 636 et suiv.

même, c'est-à-dire l'essentiel (71). Il replace ainsi la question sur son véritable terrain, d'où l'avait fait glisser l'escamotage d'Antoine, et ne laisse à son adversaire que la ressource de déclarer qu'à côté de l'éloquence judiciaire l'éloquence épidictique n'est qu'un jeu dont le moindre génie vient à bout en l'absence d'enseignement (72-73). Mieux qu'Antoine, nous sommes en position de résoudre le problème posé par la discordance des deux éloquences, mais il nous faut pour cela remonter brièvement au berceau de l'art oratoire des Grecs.

Comme toutes les aurores de leur histoire, celle de l'éloquence se lève dans un éclat de féerie. Sinon les grands dieux de l'Olympe, du moins de puissants δαίμονες se mettent à l'œuvre pour l'amener au jour. Gorgias écrit dans son *Hélène* (8) : « Le λόγος est un grand maître qui, avec un corps tout petit et invisible, accomplit des œuvres divines. » Dans ce haut seigneur de la parole qui sait bouleverser les âmes, transformer les États, mettre en marche les armées, qui préside au bonheur et au malheur du genre humain, apporte les fléaux ou la prospérité, W. Süss[1] reconnaît un être vivant de puissance démoniaque. Les Grecs reçoivent ses ordres et lui rendent leurs respects : ὁ λόγος οὕτως αἱρεῖ, disent-ils (Plat., *Crit.*, 48 G ; Hérod., 2, 33, etc...) ; Socrate recommande de lui obéir, de le respecter (*Crit.*, 46 B-C) et les Latins conservent le sentiment de son existence presque humaine, car chez eux *sermo* et *oratio* sont souvent présentés comme doués de réflexion (*Brut.*, 319, etc.).

Merveille plus grande encore : le λόγος n'est pas unique ; ils sont deux frères, résidant en chacun des êtres qui peuvent être objets de controverses, deux frères ennemis et inégaux desquels, dit H. Gomperz[2], Protagoras atteste le premier l'antipathie : παντὶ λόγῳ λόγον ἀντικεῖσθαι : le λόγος fort et le λόγος faible, τὸν κρείττονα ... καὶ τὸν ἥττονα (*Nuées*, 883), autour desquels gravite toute l'intrigue des *Nuées*.

Ces deux λόγοι ont ouvert le champ clos dans lequel s'est ébattue si longtemps la sophistique en s'efforçant de rendre fort le λόγος faible et réciproquement[3]. Le λόγος fort correspond généra-

1. *Ethos*, p. 41-43.
2. *Sophistik und Rhetorik*, p. 130-131.
3. Sur cette question, voir G. Kowalski, *De artis rhetoricae originibus quaestiones selectae*, Lwow, 1933.

lement à l'opinion adoptée par la foule, tandis que celle de quelques originaux, parfois de quelques hommes de génie, représente le λόγος faible. C'était l'un des tours de force privilégiés des sophistes de faire triompher le second ; aussi l'un des genres qu'ils ont le plus cultivé est-il l'éloge paradoxal : éloge de la mort d'Alcidamas, éloge de Busiris, le tyran égyptien célèbre par sa cruauté, par Polycrate ; éloges de la souris, du pot, des abeilles, du sel, etc... ; Fronton, ami de l'empereur Antonin et précepteur de Marc-Aurèle, qui vivait au temps de la seconde sophistique, écrivait encore les éloges de la fumée, de la poussière et de la négligence. On a soutenu (Gomperz, p. 22 et suiv.) que le περὶ φύσεως de Gorgias dans lequel il démontrait l'inexistence de l'être appartiendrait au même genre et dans les *Nuées*, instruit par Socrate, Phidippide se fait fort de démontrer à l'appui du λόγος faible qu'un fils doit battre sa mère ; l'Eroticos de Lysias, critiqué par Socrate dans le Phèdre, appartient à la même série.

Aux alentours du λόγος, d'autres puissances magiques lui forment, pour ainsi dire, une cour : Πειθώ, *Suadela* chez les Latins, la divine Persuasion, qu'Hésiode donne pour fille à l'Océan et à Téthys, qu'Hermésianax range parmi les Charites, qui figurait anciennement dans le cortège d'Aphrodite, que Phidias a représentée sur le trône de Zeus à Olympie, que les Grecs, dit Plutarque (*Périclès*, VIII), croyaient apercevoir sur les lèvres de Périclès. Le λόγος lui-même est à son service, car Corax (*Rhet. Graec. Walz*, IV, p. 191) l'a défini : Πειθοῦς δημιουργός. Selon une scholie, elle aurait pour fille ἴυγξ, la bergeronnette, petite toupie en forme d'oiseau, dont Pindare (*Pyth.* IV, 380 et suiv.) dit que la déesse de Chypre, « maîtresse des flèches aiguës », fit don aux mortels ; elle servait aux incantations, et Théocrite, dans l'idylle II, représente la triste Simétha l'actionnant de son fouet pour rappeler l'amant infidèle. C'est aussi à une incantation que pense Socrate dans le Phèdre (267 D), lorsqu'il prête à l'orateur Thrasymaque le don de soulever les colères de son auditoire, puis de les apaiser par son chant : ἐπᾴδων κηλεῖν. C'est pourquoi les termes musicaux, comme l'a montré G. Kowalski (p. 25, 61, 65, etc...), tiennent une si large place dans le vocabulaire de l'éloquence sophistique. Ce rôle apaisant ou excitant du λόγος renaît chez Quintilien (IX, 4, 12) de son ancienne tradition. Après avoir rappelé la coutume pythagori-

cienne des accords de la lyre dans le lever et le coucher des disciples, il ajoute : « Si dans les rythmes et dans les modes existe une sorte de propriété obscure, dans le discours cette propriété est particulièrement violente. » Deux siècles après, Jamblique est plus précis encore ; rappelant la coutume pythagoricienne, il dit que la prescription du maître avait pour objet de « purifier », διεκάθαιρε, les esprits des troubles apportés par l'activité de la journée (*Vie de Pythagore*, XV, 65). La remarque de Quintilien nous met donc sur la voie d'une catharsis oratoire qui viendrait se ranger à côté des catharsis musicale et poétique sur lesquelles les historiens de l'antiquité ont si longuement discuté.

Livrée à l'enveloppement sournois des puissants δαίμονες, l'âme, comme le dit Socrate dans le *Phèdre* (271 C), ne pouvant leur résister, cède à la ψυχαγωγία, ne s'appartient plus et va où la mène le discours.

Jusqu'ici, l'éloquence semble n'avoir pas de relations avec la politique de l'État et les nécessités des tribunaux. Cependant, on est en droit de conjecturer qu'elles existaient déjà et de deviner un arrière-plan moins prestigieux derrière les merveilles dont se glorifiaient les sophistes. Mais il est évident que l'éloquence épidictique occupait le devant de la scène et qu'elle comptait seule. A ce moment, Platon surgit comme un Zeus porteur de la foudre, et dans le Gorgias (465 C) il condamne dédaigneusement la rhétorique à être l'humble subordonnée de la δικαιοσύνη ou justice des tribunaux, comme la cuisine est celle de la médecine : médecine et justice poursuivent le vrai bien de l'homme ou de la société, tandis que cuisine et éloquence n'ont d'autre fin que le plaisir et l'amusement. Ce jugement, ainsi que les railleries de Socrate à l'adresse des inventions par lesquelles l'effort de l'homme avait travaillé à compléter la divine révélation du λόγος (*Phèdre*, 266 D et suiv.), montrent que l'éloquence politique et l'éloquence judiciaire étaient nées. L'éloquence épidictique était déchue de sa possession exclusive, mais elle n'en conservait pas moins le rôle prépondérant que lui conférait son antériorité. Cicéron la proclame dans l'*Orateur* (37 et 42) « la nourrice de l'orateur » et « le premier aliment de l'éloquence ».

Entre la mère et les filles, les rapports furent loin d'être tendres. Nous trouvons la preuve de la défiance qui les envenima dans deux passages contemporains des deux princes de l'éloquence hellénique.

Dans le *Discours de l'ambassade* (ch. 88), Démosthène avertit les juges du piège que leur dresse Eschine : « Je sais, dit-il, qu'Eschine évitera de parler de l'essence de l'accusation et, voulant éloigner votre attention le plus possible des faits, vous exposera les biens qu'apporte la paix à tous les hommes et en retour les maux qu'apporte la guerre ; son discours vantera l'idée générale de la paix. » Dans le *Contre Ctésiphon* (206), Eschine rend la pareille à Démosthène ; il annonce qu'il se prépare à dissoudre dans les digressions le grief de violation des lois et supplie le tribunal de ne pas lui permettre de « s'écarter de la carrière ». Ces digressions, ces développements d'idées générales sont les morceaux d'apparat avec lesquels les sophistes dans leurs conférences charmaient leurs auditoires, qui, à l'époque d'Hadrien, les attiraient si nombreux dans les édifices bâtis exprès pour les accueillir. On sait que jamais un auditoire grec n'a résisté aux séductions de la parole artistique. L'éloquence judiciaire se les étaient donc appropriés, elle en avait fait l'un des pièges les plus efficaces de l'*èthos*, c'est-à-dire de la partie du discours, la principale dans l'antiquité, par laquelle l'orateur se conciliait le juge en s'efforçant de lui procurer du plaisir. La manœuvre avait naturellement été éventée : désormais juges, avocats, clients, étaient sur leurs gardes, et ainsi avait pris naissance le principe sans cesse répété par les Rhétoriques de « cacher l'art », cet art que l'imitation des Grecs apporta à Rome et dont Quintilien condamne les excès et le mauvais goût au livre V de l'*Institution oratoire* (8, 1-3).

Les Rhétoriques grecques, on le voit, avaient de bonnes raisons pour distinguer trois genres d'éloquence : elles savaient quelle grande place avait tenue l'épidictique et le renfort qu'il avait apporté aux deux autres genres, au point d'y devenir objet de méfiance. Chez les Latins, rien de pareil ; aucun signe de l'existence indépendante de l'épidictique, ni dans les formes de la vie, ni dans l'éloquence, ni dans la littérature. Pour nous trouver en face du genre, il faut nous transporter à une époque tardive, au passage du *Brutus* (322), écrit en 46, quelques mois avant l'*Orateur*, où Cicéron, en termes dépités, dit la déception que lui causa l'état de la culture à Rome, lorsqu'il y rentra après son voyage en Grèce et en Asie, accompli à la suite de son plaidoyer pour Roscius d'Amérie : « Il n'y avait personne qui parût s'être, avec plus de raffinement que les autres, adonné aux lettres, d'où découle l'achè-

vement de l'éloquence ; personne qui fût en possession de la philosophie, mère du bien-faire et du bien-dire ; personne qui eût appris le droit civil, si nécessaire lorsqu'il s'agit des causes des particuliers et de l'expérience de l'avocat ; personne qui possédât dans sa mémoire l'histoire romaine et pût ainsi, au bon moment, évoquer des Enfers les témoins les plus qualifiés ; personne qui, en emprisonnant l'adversaire dans un réseau d'arguments piquants, sût épanouir l'esprit des juges et les amener pour quelques instants de la sévérité à la gaîté et au rire ; personne qui fût capable d'élargir une discussion spéciale et limitée concernant une personne et une circonstance en un exposé d'idée générale ; personne qui, pour le plaisir de l'auditeur, s'éloignât momentanément de la cause ; personne qui sût amener le juge à une violente indignation et aux larmes ; personne qui eût le don spécial entre tous à l'orateur d'orienter son esprit vers le point que réclamait l'affaire. »

Son tempérament sensible le conduit, certes, à exagérer sa déception, car les Latins à son époque étaient déjà depuis un grand demi-siècle à l'école des Grecs ; Scipion Émilien, dont le cercle avait tellement contribué à développer leur influence, était mort vingt-trois ans avant sa naissance ; les Gracques avaient eu pour précepteur un Grec, Diophane de Mitylène (*Brutus*, 104) ; la langue n'avait cessé de progresser même chez les femmes ; dans le *De oratore* (3, 45), Cicéron rend hommage à la distinction avec laquelle parlait Lélia, fille de Lélius, l'ami de Scipion, et Quintilien (1, 1, 6) rappelle l'élégance du langage de Cornélie, mère des Gracques. Le *Brutus* offre une longue nomenclature d'orateurs dont l'imposant défilé tendrait à ébranler notre foi dans le pessimisme de son auteur. Il s'agissait donc probablement non pas de l'insuffisance totale qu'affirme Cicéron, mais d'une insuffisance relative, qui lui était apparue au contact de la brillante faconde hellénique. Il nous faut relire le réquisitoire du *Brutus* pour préciser ce qui manquait alors aux Romains.

Nous y rencontrons huit griefs. Les premiers concernent la préparation générale de l'orateur à sa tâche. Il lui manquait d'abord la connaissance de la philosophie, sans laquelle les Grecs ne concevaient pas une culture complète, et celle du droit civil qui l'achevait à Rome.

Pour apprécier l'idée que Cicéron se faisait de cette culture et

aussi le sentiment patriotique qui inspirait alors son jugement, arrêtons-nous quelque peu à ce parallèle qui peut paraître surprenant et sur lequel il s'explique dans le livre I du *De oratore* (191-197). On lit en cet endroit un éloge enthousiaste du droit romain et des connaissances dont il est la source. L'écrivain lui-même, sentant la hardiesse de ce développement, éprouve le besoin de s'en justifier : « Que tous frémissent, s'il leur plaît, dit-il : je vais dire mon sentiment ; les bibliothèques, oui, les bibliothèques de tous les philosophes, ne me semblent pas valoir, pour celui qui veut connaître les sources et l'essentiel des lois, le seul petit livre des XII tables, qui l'emporte par le poids de son autorité et l'abondance de ses avantages... L'esprit de notre patrie, ses coutumes, ses principes doivent avant tout nous être connus... Vous comprenez quelle supériorité ont eue nos ancêtres en comparant leurs lois à celles de Lycurgue, de Dracon, de Solon. » La culture et l'éloquence ont donc, à l'âge de Cicéron, deux sources : la spéculation grecque, avec ses vues sur l'immatériel et sur l'éternel, qui soulèvent l'âme au-dessus d'elle-même, et la raison de Rome, son sens du réel, qui retient les pas des humains sur la terre et leur sagesse dans l'atmosphère qu'ils habitent.

Des vues d'ensemble Cicéron passe ensuite à l'examen des puissances de l'art oratoire. Il regrette de ne pas trouver parmi ses compatriotes le don qui avait fait le renom de Thrasymaque, celui de manier à son gré la sensibilité des juges, de les incliner soit vers l'indulgence, soit vers la sévérité, en un mot le pathos ou pathétique. Ses cinq autres desiderata se groupent sous le chef de l'èthos. On désigne ainsi, on le sait, une notion à formes multiples qui a été étudiée par W. Süss [1]. Pendant toute l'antiquité, l'éthos a été l'élément principal du discours. Il consistait à capter la bienveillance du juge, à lui inspirer une sympathie propre à corriger l'exactitude de la balance de la justice en faveur de celui pour qui parlait l'orateur. Son premier objet avait été anciennement de prévenir le jugement du tribunal en faveur du caractère de l'accusateur ou de l'accusé, d'où lui était venu son nom ; puis il avait envahi toute la place, réduisant à la portion congrue les preuves d'ordre intellectuel et ne cherchant plus qu'à retenir l'attention,

1. *Ethos, Studien zur älteren griechischen Rhetorik*, Leipzig-Berlin, 1910.

à refouler l'ennui, à faire de chaque partie du discours un divertissement. Souvenons-nous ici des condamnations de Platon, des protestations de Démosthène et d'Eschine, des jugements sévères de Quintilien.

Cicéron se plaint que ses contemporains soient encore peu experts en une telle matière et leur remet en mémoire dans le *Brutus* quelques-uns des procédés qui transforment un discours judiciaire en une manifestation d'art et de culture : la plaisanterie, par laquelle, en provoquant la gaîté des juges, on ruine la dignité de l'adversaire dont on donne l'embarras en spectacle à l'assemblée ; ce sujet a été longuement traité par C. César Strabon au livre II du *De oratore* ; puis la digression, dont Cicéron a donné l'exemple dans le *De signis* (106 et suiv.) par le gracieux passage consacré au culte de Cérès à Henna. La connaissance de l'histoire romaine, recommandée par l'orateur, ne nous éloigne qu'en apparence de notre sujet ; il a pratiqué lui-même l'évocation des morts dans le *Pro Caelio* (33 et suiv.) en appelant des Enfers l'illustre aveugle Appius Claudius, afin qu'il vînt morigéner sa descendante ; mais, en même temps, l'histoire était la source du παραδείγμα ou exemple, dont Aristote fait pour l'art oratoire le pendant du raisonnement inductif de la philosophie (*Rhétorique*, 1356 B) et qui prête à tant de développements dramatiques ; le *Pro Milone* (7 et suiv., 16 et suiv.) contient des séries d'exemples empruntés à l'histoire romaine, auxquels l'histoire grecque vient parfois mêler ses légendes (*Pro Milone*, 8).

Il faut remarquer dans cette revue de l'èthos l'apparition des idées générales, de ce *genus infinitum*, qui à la discussion d'intérêts privés et de faits juridiques substitue la discussion plus vaste des intérêts généraux du monde. Nous avons rencontré plus haut (voir p. 148-149) l'énumération de ses objets. Ici encore, Cicéron ajoute l'exemple au précepte : dans ses grands discours, les discussions de la cause s'entremêlent d'exposés généraux ; dans le *Pro Milone* (10), le beau passage concernant la rivalité de la loi naturelle et de la loi écrite, qui reporte la pensée du lecteur vers l'un des morceaux les plus célèbres de l'*Antigone* de Sophocle ; l'éloge du tyrannicide (80), l'exposé du mode de vengeance des dieux (84 et suiv.) ; dans le *Pro Murena*, la comparaison des plébéiens et des patriciens (16 et suiv.), l'exposé plaisant de la pro-

cédure judiciaire (22 et suiv.), l'éloge de la gloire militaire (30), la raillerie de la raideur stoïcienne (60 et suiv.) ; dans le *Pro Archia*, l'éloge de la poésie (12 et suiv.), etc...

En lisant le *Brutus*, nous sommes donc enfin en présence de cette éloquence épidictique dont le *De oratore* n'entrevoyait encore que la notion imprécise, et par là autorisés à ne voir, comme nous l'avons fait, dans les explications d'Antoine que la défaite d'un homme mal informé des débuts de l'éloquence grecque et des démarches opposées par lesquelles l'éloquence grecque et l'éloquence romaine avaient progressé ; nous comprenons mieux pourquoi « cacher l'art », le mot d'ordre des Grecs, n'était plus pour les Romains qu'un souvenir. Représenté abondamment dans l'œuvre de Cicéron, l'art s'étale si bien dans l'éloquence latine que l'orateur peut remplacer dans le *Pro Archia* un débat concernant la légitimité du droit de cité par l'exposé du rôle de la poésie dans un état civilisé ; il annonce son plan au début du discours sans qu'une protestation s'élève du milieu des juges, « si sévères », mais si cultivés, que présidait le frère de l'orateur, Quintus, peut-être le plus cultivé de l'assemblée, ni de « l'immense *corona* » qui entourait le tribunal. Le procès d'un poète est devenu quelque chose d'hellénique, une fête de la parole.

Cette circonstance nous permet de mieux juger le rôle de Cicéron, non seulement dans le développement de l'éloquence, mais dans celui de toute la culture romaine. Dans le *Brutus*, il déplorait la maladresse avec laquelle les avocats avaient manié jadis les procédés de l'èthos ; à la fin de sa carrière, il montre qu'ils ont conquis leur place au soleil du forum. Non seulement il a créé définitivement l'éloquence épidictique, mais il a dressé un public apte à la comprendre, à y prendre plaisir, à l'exiger et, par conséquent, prêt à accueillir les grands prosateurs et les grands poètes dont l'avènement fera la gloire de l'époque impériale. C'est ainsi qu'il a grandement contribué, plus peut-être encore par son influence que par ses œuvres, à l'éclat de son siècle et du siècle suivant.

A. GUILLEMIN.